

Secrétariat Général

N° 2025_215

Affaire suivie par
Tatiana Gallas

Tél : 05 16 52 67 01
Mél : dasen86@ac-poitiers.fr

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Poitiers, le 6 juillet 2026

La directrice des services départementaux de
l'Éducation nationale de la Vienne

à

Monsieur Fabien VASSELIN
SNUDI.FO 86

Objet : enveloppe frais déplacement RASED Montmorillon

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 3 juillet 2026 relatif aux conditions de prise en charge des frais de déplacement des personnels du RASED de la circonscription de Montmorillon.

Vous appelez mon attention sur les difficultés que rencontreraient ces personnels en raison de l'insuffisance des crédits consacrés au remboursement de leurs déplacements.

Je rappelle que les frais de déplacement des personnels de l'État sont pris en charge conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, dans le cadre des missions autorisées et des crédits ouverts à cet effet.

La répartition des enveloppes budgétaires destinées aux frais de déplacement est réalisée à l'échelle départementale selon des critères objectifs, dans un souci d'équité entre les différentes circonscriptions et les différents services. Cette répartition prend en considération les caractéristiques d'exercice des missions sans qu'il puisse être réservé un traitement particulier à une seule circonscription.

À cet égard, si la circonscription de Montmorillon présente effectivement des contraintes liées à son étendue géographique et à la dispersion des écoles, elle n'est pas la seule, au sein du département, à exercer ses missions dans un contexte rural impliquant des déplacements importants. Les moyens alloués sont donc répartis de manière à garantir une équité de traitement entre l'ensemble des territoires, au regard des besoins recensés et des ressources disponibles.

Je reste néanmoins attentive à l'évolution des besoins exprimés par les services. Comme chaque année, la consommation des crédits fera l'objet d'un suivi régulier. Si des ajustements de gestion s'avéraient possibles, ils seraient examinés dans le respect des équilibres départementaux et des crédits notifiés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Nathalie ALCINDOR

